

La LETTRE du maire

Chaumes en Brie – juin 2024 – Edition n°32

Malgré une météo capricieuse, le mois de juin est le mois de toutes les festivités : les spectacles de fin d'année des écoles, les fêtes des voisins, les brocantes ...

Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles des associations, commerçants et partenaires de la commune qui, par leur mobilisation, permettent leur bon déroulement.

J'invite les Calmétiens à participer à ces manifestations, elles sont essentielles car elles participent au dynamisme de notre commune et surtout n'oublions pas qu'il n'y a pas si longtemps des mesures contraignantes nous avaient fait perdre ces moments de convivialité.

La gérance responsable que nous menons depuis 2018 et notre prudence dans la gestion de crises successives, contribuent à entamer 2024 avec confiance. Les efforts fournis nous permettent, une fois encore, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour la 6e année consécutive, là où la plupart des communes ont dû s'y résoudre pour répondre à l'inflation.

Année après année, nous tenons notre engagement !

Le dimanche 9 juin 2024 en France, comme des millions d'Européens, chaque concitoyen en âge de voter est invité à décider de l'avenir de l'Union Européenne.

81 députés européens sur les 720 que comptera le Parlement seront ainsi élus en France au suffrage universel direct à un tour.



C'est une élection importante : le 9 juin prochain se jouera dans les urnes un enjeu fort pour notre avenir collectif. Ces futurs députés seront chargés de proposer et voter des lois qui influencent nos vies quotidiennes : les droits humains, l'environnement, les politiques sociales, les droits des consommateurs, les politiques migratoires, etc.

Je vous encourage donc à vous rendre aux urnes, dimanche 9 juin, pour faire entendre votre voix.

Dans un tout autre registre, pour les plus grands de nos enfants, la fin de l'année scolaire approche et les échéances des examens arrivent à grands pas. Je vous souhaite à tous une bonne fin d'année scolaire et une grande réussite dans vos examens.

Pour finir, je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe qui participe activement à l'élaboration de cette lettre du maire, et ce n'est pas une tâche facile, avec une palme particulière pour notre irremplaçable Yvette !

Je vous souhaite une bonne fin d'année scolaire et de belles vacances d'été à ceux qui partiront comme à ceux qui resteront à Chaumes !

Je vous laisse découvrir cette lettre et reste, comme l'ensemble de mon équipe, toujours à votre écoute.

Avec tout mon dévouement,

Votre maire
François VENANZUOLA

N'oubliez pas, dimanche 9 juin : on vote !

Page 4 : tout ce qu'il faut savoir sur les élections européennes

Dans ce numéro



- › La gestion financière de la commune et les chiffres 2023
- › Les élections européennes
- › Pour rappel ... le recensement citoyen : une obligation
- › Rectification concernant l'accès à l'église
- › Campagne de dotation en bacs d'ordures ménagères
- › Ça s'est passé à Chaumes
- › Les manifestations à venir, opération « Couleur jardin », tournée Olympicorama
- › Les prochaines sorties du CCAS
- › La voix de l'opposition

La gestion financière de la commune

Le Conseil municipal a approuvé, le 5 avril dernier, les budgets de la commune, constitués d'une part du compte financier unique (CFU) qui donne les résultats budgétaires exécutés en 2023 et du budget primitif (BP) qui donne les prévisions budgétaires pour 2024.

Ils sont dans la continuité de la stratégie financière que nous avons adoptée depuis 2018 et qui vise, notamment, à développer le niveau des services aux usagers et à permettre l'autofinancement des investissements nécessaires aux besoins des Calmétiens.

La gestion responsable et rigoureuse que nous menons depuis notre prise de fonction en 2018, nous a permis de rétablir la situation financière de la commune et, depuis l'année dernière, de sortir du réseau d'alerte dans lequel nous nous trouvions.

Le contexte économique national dégradé que nous subissons a réduit les recettes attendues. La crise immobilière nous a fait perdre environ 90 000 € sur les droits de mutations et surtout ralentit la vente des terrains du lotissement communal rue Gallier.

Malgré cela, en 2023, nous dégageons à nouveau un résultat excédentaire brut de 737 000 €. C'est bien, mais je le répète chaque année, nous ne pouvons pas nous en contenter. La situation reste fragile.

Pour la 6eme année consécutive, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité pour 2024. Je précise bien les taux, car en revanche, l'État a revalorisé les bases fiscales, engendrant une augmentation d'environ 4% de la taxe foncière. Cette évolution est uniquement liée à une mesure nationale.

Il m'a été proposé, lors du dernier conseil municipal, de baisser les taux d'impositions. Cette proposition est tout à fait démagogique compte tenu du contexte économique inflationniste, pesant fortement sur les dépenses, de la perte d'autonomie sur le levier fiscal, qui est de moins en moins local, et de la dépendance de plus en plus nationale.

Les éléments principaux à retenir sur la gestion budgétaire 2023

Stabilité de la fiscalité : engagement tenu de ne pas augmenter les impôts.

Stabilisation des dépenses de fonctionnement : maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement en préservant les services aux Calmétiens.

Autofinancement retrouvé : dégagement de moyens financiers pour le développement de Chaumes.

Réduction de l'endettement : de 4 779 k€ à 3 123 k€ en 2024.

Les perspectives pour le budget primitif 2024

Pour ce budget prévisionnel qui s'élève à 9 744 791 €, notre ligne directrice reste inchangée : gestion rigoureuse et responsable, en contraignant les dépenses de fonctionnement malgré l'évolution générale des augmentations des prix, de l'ensemble des marchés et contrats de la commune. Nous nous sommes imposés un effort de maîtrise de ces charges à caractère général tout en préservant un niveau de service public dans tous les domaines.

Les investissements prévus pour 2024 sont ambitieux ; ils sont évidemment dépendants du soutien financier de nos partenaires institutionnels.

- ▶ Rénovation de l'église Saint Pierre pour laquelle nous avons obtenu l'accord de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) pour un montant de travaux de 3 500 000 €, subventionnés à hauteur de 80 %.
- ▶ Réfection des routes :
 - route de Courtomer (estimation 400 000 €) subventionnée à hauteur de 80 % par le département ;
 - chemin des Cantines (appel d'offre en cours) ;
 - chemin des Plantes (appel d'offre en cours) ;
- ▶ Aménagement de la zone naturelle sur les coteaux de l'Yerres (11 Hectares) ;
- ▶ Création d'un parking boulevard Paulat (estimation en cours) ;
- ▶ Déplacement des services techniques route d'Arcy ;
- ▶ Rénovation du patrimoine communal : local commercial rue Foix, logements rue Taillard ;
- ▶ Remplacement par des LED de l'éclairage existant (pour l'éclairage public et les écoles).

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra bien sûr évoluer.

Les finances communales : 2023 en quelques chiffres

Budget global de la commune

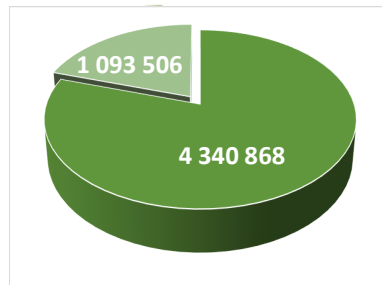
Fonctionnement et investissements

Recettes : 5 434 374 €

Dépenses : 4 664 103 €

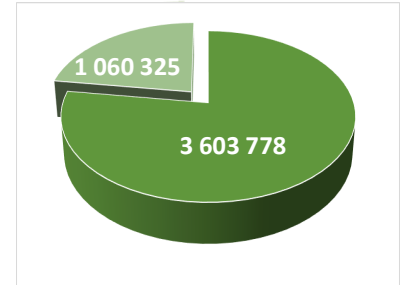
Recettes en €

■ fonctionnement ■ investissements



Dépenses en €

■ fonctionnement ■ investissements



Fonctionnement : évolution depuis 2017

	2017	2022	2023
Recettes	3 035 791 €	3 581 580 €	4 340 868 €
Dépenses	3 224 155 €	2 975 135 €	3 603 778 €
Résultat	- 188 364 €	606 445 €	737 090 € *

* Ce résultat excédentaire est en progression de 17,72 % par rapport à 2022.

Avec la reprise des résultats antérieurs cumulés, il porte à 2 392 175 € la capacité d'autofinancement de la commune qui permet les investissements.

Zoom sur les recettes de fonctionnement

Impôts locaux	50 %
Dotations	18 %
Recettes propres (loyers...)	8 %
Autres impôts et taxes	3 %
Recettes diverses	21 %

Zoom sur les charges de fonctionnement

Personnel	42 %
Achats et charges externes	29 %
Charges financières	2 %
Charges diverses	27 %

Les élections européennes

Le compte à rebours est lancé pour les 450 millions de citoyens européens.

Du 6 au 9 juin 2024 se dérouleront les 10^e élections européennes à travers le continent, 45 ans après les premières. Les Français se rendront aux urnes le dimanche 9 juin (dès le 8 juin pour certains territoires ultra-marins et certains Français de l'étranger) pour désigner les 81 eurodéputés qui représenteront la France au parlement européen.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **Vie publique**
Liberté Égalité Fraternité Au cœur du débat public

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Quel est le rôle du Parlement européen ?

Compétences législatives
Il participe à l'adoption des actes législatifs à égalité avec le Conseil des ministres de l'Union européenne (UE).

Compétences budgétaires
Il établit, avec le Conseil, le budget de l'UE.

Compétences de contrôle de l'exécutif
Il peut poser des questions écrites ou orales au Conseil et à la Commission européenne.
Il peut recevoir des pétitions des citoyens européens.
Il peut créer des commissions d'enquête.
Il élit le président de la Commission et influe sur le choix des commissaires.

720 EURODÉPUTÉS*
Représentants des citoyens membres de l'UE
Élus au suffrage universel direct tous les cinq ans
Regroupés par affinité politique et non par nationalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **Vie publique**
Liberté Égalité Fraternité Au cœur du débat public

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Quel est le mode de scrutin pour les élections européennes en France ?

720 députés à élire au Parlement européen **dont** **81** députés pour la France

Suffrage universel direct à un tour

Une seule circonscription nationale

Scrutin de liste proportionnel : chaque parti politique doit présenter une liste paritaire de 81 candidat(e)s

Seuil minimum pour obtenir des sièges : < 5 % des voix : aucun siège attribué > 5 % des voix : nombre de sièges proportionnel au nombre de voix

Où et comment voter ?

Pour pouvoir voter, il faut être Français, être âgé d'au moins 18 ans, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales.



Les deux bureaux de vote de la commune seront ouverts de 8h à 18h.

Celui dont vous dépendez est indiqué sur votre carte d'électeur :

Il est préférable de se munir de sa carte électorale et il faut obligatoirement justifier de son identité en présentant un document original : carte nationale d'identité ou passeport (valides ou périmés depuis moins de 5 ans), permis de conduire en cours de validité, carte vitale avec photo... liste complète consultable sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1361>

- 1- groupe scolaire de l'abbaye, place de la mairie
- 2- école Quinton, boulevard des Barres.

La campagne électorale a démarré le lundi 27 mai 2024.

Vous pouvez découvrir les 38 listes candidates, sur les panneaux d'affichage de la commune. L'affichage est à la charge des candidats.

Pour rappel ... le recensement citoyen : une obligation

Vous êtes français(e), né(e) en 2008, vous venez d'avoir 16 ans ou vous allez bientôt les avoir ? Savez-vous que vous devez obligatoirement vous faire recenser dans les 3 mois suivant votre anniversaire ?

Cette démarche vous permet d'obtenir une **attestation de recensement** qui est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

Vous serez convoqué(e) à la **journée défense et citoyenneté** (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté(e)), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire. En outre, vous serez inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

Comment vous faire recenser ?

- ▶ En vous présentant à la mairie de votre domicile avec les documents suivants :
 - Carte nationale d'identité ou passeport valide
 - Livret de famille à jour
 - Justificatif de domicile

Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

- ▶ Sur internet, en utilisant le service en ligne « recensement citoyen » :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

Pour plus de renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Zoom sur la journée défense et citoyenneté

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est organisée par l'armée. Elle permet de s'informer sur ses droits et devoirs en tant que citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions françaises. Elle se déroule, en général, de 8h30 à 17h. Le repas est pris sur place avec les autres personnes présentes. La convocation est envoyée 45 jours avant la date.

Vous passez aussi un test de français, pour évaluer votre niveau.

Pour tous renseignements sur cette journée : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>

Avec les autres jeunes présents et les formateurs, il est question :

- ▶ de sécurité routière
- ▶ de don du sang, don d'organes
- ▶ du rôle de l'armée, des métiers qu'on y trouve
- ▶ des formes d'engagement : service civique, réserve citoyenne...
- ▶ de la charte des droits et devoirs du citoyen français

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



Rectification concernant l'accès à l'église

Il y a 3 mois, nous avons eu une infiltration localisée dans la sacristie, due au mauvais état de la couverture de l'église, ce qui justifie les bâches sur la toiture de l'église.

Il y a deux semaines, 1 m² du plafond de la sacristie est tombé suite à cette infiltration, ce qui était prévisible.

Récemment une association calmétienne a annulé un concert sous prétexte que des plafonds s'étaient écroulés à l'église saint Pierre et qu'il était dangereux d'y organiser une manifestation.

Je tiens à rectifier cette communication totalement erronée, qui n'engage que les responsables de cette association, l'église saint Pierre n'est en aucun cas dangereuse, et j'invite ces personnes à un peu plus de discernement avant de véhiculer des informations qui ne sont ni de leur ressort ni de leur compétence.

Campagne de dotation en bacs d'ordures ménagères

Le SIETOM 77 lance la troisième et dernière phase de sa campagne de communication relative à la dotation en bac d'ordures ménagères, dont Chaumes-en-Brie fait partie.

L'objectif est d'améliorer et de moderniser le service à la population en dotant en bac d'ordures ménagères tous les foyers et locaux producteurs de déchets ménagers et assimilés.

L'ensemble de cette campagne d'enquête et de livraison est confié à la Société Schäfer mandatée par le SIETOM. Un courrier d'information et une méthodologie pour répondre à l'enquête seront distribués dans les boîtes aux lettres, à partir du mois de juin jusqu'à mi-juillet sur les communes concernées.

BONNE NOUVELLE POUR TOUS !

LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES ARRIVE CHEZ VOUS

COMMENT OBTENIR MON BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES ?

Dès aujourd'hui, je remplis le questionnaire:

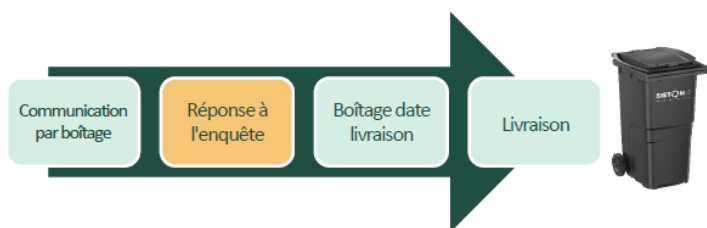
- ▶ sur le site www.enquete9.com
- ou
- ▶ j'appelle le **01 85 94 00 65** du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h

IMPORTANT

La **PARTICIPATION** à cette enquête est **OBLIGATOIRE** pour recevoir le bac qui sera indispensable, à terme, pour une collecte homogène sur toutes les communes.

SIETOM 77
réduire, réutiliser, recycler

SCHÄFER



Restez informés : le site internet, la page Facebook, l'appli Intramuros

Site Officiel de la mairie de Chaumes en Brie

Mairie de Chaumes en Brie Bienvenue sur le Portail Internet de Chaumes en Brie

01 64 25 00 00

Le site internet : <https://www.chaumesenbrie.fr/>

Mairie de Chaumes en Brie

BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX

Chaumes-en-Brie

est sur

IntraMuros

Chaumes est équipée d'une application permettant à tous les Calmétiens de s'informer plus rapidement.

N'hésitez pas à télécharger l'application sur votre smartphone via le Playstore (Android) ou l'Appstore (Apple) !

Ça s'est passé à Chaumes



GWEN MAGUS



MARION ELAN TRIGO



LA LITHO



LOLE

Ambiance familiale et conviviale, beaucoup d'enfants au foyer rural pour cette soirée proposée par Calma en scène.

Programme varié : les improvisations de La Litho, troupe de jeunes lycéens, des tours de magie, des mélodies au violoncelle qui emmènent près des étoiles et piano et guitare pour les chansons pop.

Les Calmétiens à l'honneur



Venus seuls ou entourés de leur famille, les Calmétiens présents ont été accueillis par le Maire et par plusieurs conseillers municipaux. A l'issue de la cérémonie chacun a pu partager un moment privilégié autour d'un buffet convivial.

Après la levée des restrictions des années « Covid » concernant la tenue de réunions, la Municipalité, renouant avec une tradition, a eu le plaisir de convier, le vendredi 26 avril, les nouveaux arrivants, les parents des nouveaux nés ainsi que les médaillés du travail des années 2022-2023 à participer à la soirée des Calmétiens à l'honneur.



Théâtre au foyer rural : le père Noël est une ordure



Samedi 27 avril, « Blouses en scène », la troupe de théâtre amateur de Guignes, reprenant la célèbre pièce de la troupe du Splendid, a offert un moment privilégié à un auditoire de 120 spectateurs qui a pu retrouver Zézette, Felix, Thérèse, Pierre et les autres dans leurs désopilantes mésaventures.



L'inauguration du club « le coin des ados »

COIN DES ADOS

- DES SOIRÉES REPAS ET MOMENTS EXCEPTIONNELS (BARBEQUE GRANDS JEUX...)
- SORTIES EN TRANSPORTS EN COMMUN OU MINIBUS (MUSÉE, BODIING...)
- ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES ET FANTASTIQUES (PROJET VIDEO, VELO...)

... POUR LES CM2 ET LES COLLÉGIENS ...
(À PARTIR DU MOIS DE MAI)

Le CDA
C'EST OÙ ET POUR QUI ?

- AU LOCAL À CHAUMES EN BRIE
AU 3 BOULEVARD DES BARRÈRES
- EN SEINE ET MARNE OU SUR PARIS
- DANS DES LIEUX ANNEXES ET PROCHES EN FONCTION DES PROJETS

Le CDA
C'EST OÙ ET QUAND ?

- DURANT LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES : EN DEMI OU JOURNÉE COMPLÈTE (AVEC OU SANS REPAS)
- DURANT LES PÉRIODES SCOLAIRES : LES VENDREDIS DE 19H00 À 22H00 ET LES MERCREDIS DE 14H00 À 17H00

• DEMANDE D'INSCRIPTION PAR MAIL : INSCRIPTION@CHAUMES-EN-BRIE.FR

• TARIFS EN FONCTION DES JOURS : ENTRE 7 ET 10 €

Le CDA
C'EST COMMENT ET COMBIEN ?

Infos et programme en mairie, sur le site et le Facebook ou par mail à jeunesse@chaumes-en-brie.fr

Soirée du vendredi 3 mai : moment important pour notre club des ados : son inauguration. C'était l'occasion de présenter ce que nos jeunes collégiens partageaient durant ces moments où ils se retrouvent et de découvrir les locaux qui ont été réaménagés par leurs soins.

Un court métrage réalisé par les ados a été projeté et a fait sensation auprès de tous les invités.

Le maire, les élus présents, parents, collégiens et futurs collégiens ont pu partager ce moment autour d'un buffet cocktail réalisé par les animateurs du centre de loisirs.



Un dimanche au parc de Meaux



L'état du parc de Meaux, rendu impraticable à cause du mauvais temps en ce dimanche 5 mai, a obligé le foyer rural à déplacer sa manifestation autour de l'ancienne gare. Mais cela n'a pas empêché les visiteurs de profiter des produits proposés par les exposants, de l'apéro musical et du stand restauration. Merci à tous d'avoir bravé les intempéries !



Commémoration du 8 mai 1945



C'est en présence de notre députée, du président de la communauté de commune Brie des rivières et châteaux, d'une représentante du département, du commandant de gendarmerie de Chaumes, des associations calmétiennes et de Calmétiens, que Chaumes a



commémoré la fin de la seconde guerre mondiale et honoré les Calmétiens morts pour la France ou pour la paix lors des différents conflits.

Les enfants du club 7à77 se sont associés à cet hommage ainsi que nos pompiers et l'harmonie de Verneuil qui a interprété l'hymne national. Les associations ont déposé des gerbes de fleurs devant le monument aux morts.

Un verre de l'amitié dans la nouvelle salle du conseil a clôturé cette cérémonie.



La brocante



Le dimanche 26 mai, Chaumes sans frontières et Les archers Calmétiens organisaient une brocante sur le champ de foire. Le soleil était au rendez-vous malgré la météo incertaine.

97 exposants étaient présents regroupant particuliers, associations de Chaumes et professionnels de la restauration.

Un évènement très réussi pour une première, grâce aux bénévoles des associations organisatrices ainsi qu'à la participation de La pétanque calmétienne qui a géré la restauration, de Calma en scène et du club de foot. Merci à tous !



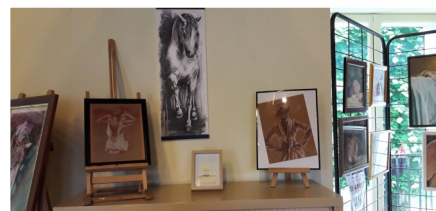
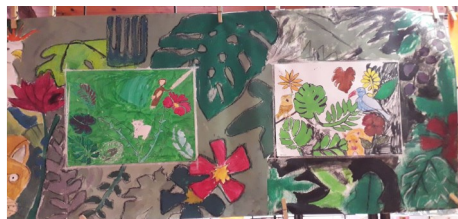
Et à vos agendas pour mai 2025 car nous comptons bien réitérer ce rendez-vous l'année prochaine.

Dessin et arts créatifs



Du vendredi 31 mai au mercredi 3 juin, le foyer rural exposait les travaux des élèves des cours de dessin de Bob ou de Catherine et de l'atelier créatif de Marie.

Passion, créativité et talents des petits et des grands s'expriment et révèlent de véritables artistes.



Les anciens combattants en visite au musée de la gendarmerie



L'an dernier ce fut une échappée mémorielle à Colombey-les-Deux Eglises, sur les traces du général de Gaulle.

Cette année, le 1^{er} Juin, l'association des Anciens Combattants de Chaumes avait choisi de profiter d'une visite guidée du musée de la Gendarmerie à Melun.

Ceux de la génération du feu d'Algérie, accompagnés de bon nombre de sympathisants à leur mouvement et de six jeunes enfants du Club 7à77, que nous avons invités, ont profité ensemble, dans un bel élan intergénérationnel, des attraits culturels et gourmands de cette initiative.

A l'issue de cette visite, une auberge du Val de Seine a su satisfaire les exigences papillaires de la quarantaine de participants à cette journée conviviale.

Au retour, tous étaient prêts à récidiver.



Beaux résultats pour le club de Vovinam Viet Vo Dao



Les 19 et 20 mai a eu lieu la Coupe de France de Vovinam Viet Vo Dao à Laval. Huit compétiteurs ont brillamment représenté Chaumes.

Résultats en technique : une médaille d'or, trois médailles d'argent et en combat : trois médailles d'or, deux médailles d'argent, une médaille de bronze.

Félicitations à tous les compétiteurs. Merci aux coachs et aux parents pour ce beau et agréable weekend à Laval.

Pour la première fois à Chaumes-en-Brie se déroulait le passage du 1^{er} Dan de Vovinam Viet Vo Dao. Quatre élèves de Chaumes-en-Brie ont été présentés et tous ont été reçus.

Félicitations à eux.

Merci aux 3 juges fédéraux.



Les manifestations à venir

CHAUMES-EN-BRIE (77)
ENTRÉE GRATUITE
09 JUIN 2024
FESTIVAL
LE PLEIN DE SUPER
OZOIR en ANCIENNES
De 10h à 18h
Tombola :
1 Solex à gagner et de nombreux lots
Balade à 10h30
Animations
Concours d'élégance
Expo de véhicules anciens
Bourse de pièces
Ouvert aux voitures, motos, cyclos de plus de 30 ans
Accès fléché
Parking anciennes
buvette, musique
Restauration
www.ozoirenanciennes.fr
o: ozoir_en_anciennes@outlook.fr
t: 06.11.96.09.31
Facebook : ozoir en anciennes le club

Dimanche 9 juin :

« Le plein de super » sur le champ de foire de 10h à 18h, exposition de véhicules anciens, animations, tombola et à 10h30, balade dans Chaumes.

Vendredi 21 juin :

Le moment musical du conservatoire Couperin à partir de 20h, 2 boulevard des Barres.



Samedi 22 juin :

Kermesse des écoles, organisée par LPI à l'école élémentaire.

Dimanche 23 juin :

Tournoi de pétanque doublette départementale organisé par la Pétanque Calmétienne sur le champ de foire

En raison de la fermeture du champ de foire à partir du début du mois de juillet pour permettre les travaux de la station d'épuration, les festivités du 14 juillet (retraite aux flambeaux et feu d'artifice) ne pourront pas avoir lieu.

Opération « Couleur jardin » : Chez Christine et Michel à Chaumes



Dans le cadre de l'opération « Couleur Jardin » lancée par la CAUE77, bienvenue pour une visite dans le jardin privé de Christine et Michel à Chaumes-en-Brie.

Invisible depuis la rue, et discrètement niché en plein cœur de la vieille ville de Chaumes, ce jardin intime est entretenu avec attention par ses propriétaires qui l'ont eux-mêmes conçu il y a plus de 30 ans. Les arbres et les arbustes – dont un chêne vert et des buis taillés – structurent sa composition générale ouverte sur une pelouse agrémentée d'un petit bassin. Les plantes annuelles et fleuries qui colorent les massifs à la belle saison sont multipliées dans une serre chaude, attenante au jardin.

Visites du 01/06 au 14/07/2024 - Adresse : 44 Rue de Foix – Accès au jardin par le portail du garage

Ouverture le vendredi et samedi de 14h à 18h.

Le dimanche de 14h à 18h, uniquement sur rendez-vous au 06 83 35 57 27.

Accès libre

Le site est accessible aux personnes à mobilité réduite avec accompagnateur.

Les chiens en laisse sont autorisés.

Couleur jardin : <http://www.77couleurjardin.com/>

De juin à septembre : tournée Olympicorama dans toute la Seine-et-Marne

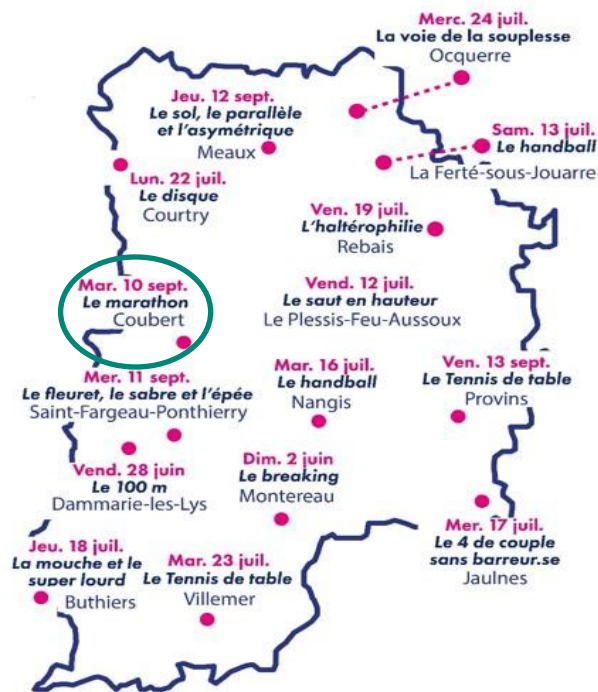
Le Département de Seine-et-Marne et la DRAC Île-de-France s'associent pour proposer "Tout Olympicorama en Seine-et-Marne", l'occasion de découvrir les 15 épreuves du cycle, à travers 15 représentations dans 15 lieux culturels, patrimoniaux et sportifs du Département.

Célébrez les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, épreuve par épreuve, à travers une entreprise artistique exceptionnelle !

Et, mardi 10 septembre, venez à Coubert pour découvrir le Marathon !

À découvrir sur :

<https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/ou-sortir/>



Les prochaines sorties du CCAS

Le CCAS de Chaumes-en-Brie vous propose une sortie à

LA MER DE SABLE

DIMANCHE 28 JUILLET 2024

RDV À L'ANCIENNE GARE DEPART 9H RETOUR 20H

TARIFS
 Calmétiens: Adulte 25€ / Enfant -10ans 10€
 Extérieurs: Adulte 35€ / Enfant -10ans 15€

Inscription et paiement en mairie jusqu'au 12 Juillet
 01 64 25 00 00 ou ccas@chaumes-en-brie.fr

LE CCAS DE CHAUMES-EN-BRIE VOUS PROPOSE UNE SORTIE

A Cabourg SAMEDI 24 AOÛT 2024

RDV À L'ANCIENNE GARE DEPART 6H - RETOUR 23H

TARIFS
 Calmétiens: Adulte 20€ / Enfant -12ans 5€
 Extérieurs: Adulte 30€ / Enfant -12ans 10€

Inscription et paiement en mairie jusqu'au 10 Août
 01 64 25 00 00 ou ccas@chaumes-en-brie.fr

Inscription et paiement en mairie
 01 64 25 00 00 ou ccas@chaumes-en-brie.fr

❖
 La mer de sable jusqu'au 12 juillet
 priorité aux Calmétiens jusqu'au 22 juin

❖
 Cabourg jusqu'au 10 août
 priorité aux Calmétiens jusqu'au 26 juillet

La voix de l'opposition

Chers Calmétiens,

En avril 2022 (cf. notre page Facebook), nous avons rappelé à M. Le Maire que les affichages électoraux en dehors des emplacements réservés aux candidats pouvaient faire objet d'une mise en demeure, et qu'il pouvait procéder à la dépose des affiches.

En effet, à chaque élection, des affiches du RN sont collées sur la Mairie et y restent ... longtemps. Il y a pourtant une caméra désormais devant la Mairie.

L'affiche électorale du RN n'a même pas été retirée durant la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, qui était pourtant juste derrière les élus et administrés. Choquant !

La démocratie, c'est s'exprimer et non imposer.

Tous aux urnes le 9 juin!

Mathieu ARLANDIS, Camille ETOURNEAU, Emmanuel DEPOTS

Pour nous suivre : @chaumes : réussir avec vous (facebook), ou chaumes.reussiravecvous@gmail.com